

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 06/12/2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 17

Conformément à l'article  
L 2121-25 Code Général des  
Collectivités Territoriales, la  
liste des délibérations est  
affichée à la mairie et mise  
en ligne sur le site internet, le  
20/12/2022.

**Présents :** Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

**Excusés :**

Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie  
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice

**Secrétaire de séance :** M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-12-138 **Annulation titre sur exercice antérieur - décision modificative n°4 :**  
Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le titre n° 395, bordereau 69, du 9 décembre 2021 d'un montant de 1 428,06€ était erroné. Il convient de l'annuler par mandat au compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) puis de réémettre un titre du bon montant.

Les crédits étant insuffisants au chapitre 67, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	article	Modification des crédits
Fonctionnement	dépense	65888	- 1 100.00 €
"	dépense	673	+ 1 100.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la décision modificative sus indiquée.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

